

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 12 avril 2023**

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

POINT 13 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES
MARITIMES POUR SON AMENAGEMENT EN MEDIATHEQUE

Vu, la politique culturelle volontariste et ambitieuse menée par le Conseil Départemental pour favoriser l'accès à la lecture, la culture et aux savoirs sur l'ensemble du territoire.

Vu, le schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025.

Vu, l'accompagnement proposé par la médiathèque départementale aux bibliothèques-médiathèques des communes de moins de 10 000 habitants dans la gestion courante de leur structure et dans leurs différents projets.

Considérant le souhait de la commune de donner les moyens à la bibliothèque municipale pour dynamiser les activités et soutenir l'équipe de bénévoles en place qui s'investit pleinement depuis plusieurs années,

Considérant la nécessité de travailler l'aménagement et la configuration des lieux mais également les moyens humains pour développer les horaires d'ouverture,

Considérant l'aménagement des lieux et les travaux préconisés pour rendre la future médiathèque plus accueillante et permettre différents types d'usages sur site,

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et équipements qui est de 30 556.29 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 15 275 euros auprès du conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 15 275 euros auprès du conseil départemental des Alpes-Maritimes.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE